

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de convocation : 17/04/2025

Séance du 24 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Sophie CAUMETTE, Hélène CHICOROS, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Francis CULIE, Gérard DRESSAYRE, Michelle FONTANILLES, Jean-Louis FRANJEAU, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-François ROUSSET, André SERIN, Claude SERS, Cyril TOUZET, Patrice VIALA

En tant que délégué suppléant, était présent : Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Laure BERNAT à Monique ALIÈS, Albert BOUSQUET à Xavier PUECH, Claude CHIBAUDEL à Gérard DRESSAYRE, Jean-Luc JACQUEMOND à Cyril TOUZET, Eva LE CHARPENTIER à Eric HOULES, David MAURY à Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER à Francis CULIE, Guy SALES à Michel LEBLOND, Jean-Claude TOUREL à Jean-Louis CABANES, Bernard VIALA à Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI à André SERIN

Absents excusés : Anne-Claire SOLIER

Absents : Séverine DRESSAYRE, Philippe GIGANON, Jean MILESI

Patrice VIALA est désigné secrétaire de séance

N°20250424_055

Objet : Attribution des subventions aux associations ou organismes dans lesquels a été pris un engagement financier – Exercice 2025

Madame la Présidente expose au Conseil Communautaire :

Dans le cadre du vote du budget primitif 2025 du Budget Général, il a été mentionné les organismes dans lesquels un engagement financier a été pris. Afin de permettre le versement

des subventions annuelles 2025 ou d'acomptes, il convient de confirmer, par délibération, certaines de ces attributions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Association / Organisme	Nature de l'engagement	Subvention attribuée
Association Familles Rurales Aveyron Services	Subvention de fonctionnement 2025 pour la Halte-Garderie « Mes petits amis » de Belmont/Rance et le RPE (RAM) de Belmont/Camarès/St-Sernin	46 000,00 €
Association Familles Rurales du Rougier de Camarès	Subvention de fonctionnement 2025 pour la micro-crèche de Camarès	25 000,00 €
Association Familles Rurales de Belmont	Subvention de fonctionnement 2025 pour le centre de loisirs de Belmont	47 800,00 €
Amis du Pays de Camarès	Subvention de fonctionnement 2025 pour le centre de loisirs de Camarès	15 000,00 €
Association Familles Rurales de St-Sernin (ancien ESSI – Emploi St-Serninois Intercommunal)	Subvention de fonctionnement 2025	26 251,63 €
Association « Les Nouveaux Troubadours »	Subvention de fonctionnement 2025 pour l'Espace de Vie Sociale	10 000,00 €
Association MFREO Vallée du Rance (MFR Valrance) Saint-Sernin-sur-Rance	Subvention de fonctionnement 2025	2 000,00 €
Association ADMR de Rance et Rougiers	Subvention de fonctionnement 2025	1 600,00 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à faire procéder aux versements d'acomptes ou de la totalité des montants en fonction des besoins des organismes, dans la limite de ces attributions.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts-Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.